



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 15 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : BRAGANTI Karine,

Date de la convocation : 09 février 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion du budget communal 2017

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2017, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	719 949.47 €	911 347.89 €	1 631 297.36 €
Titres de recettes émis	87 064.13 €	616 630.96 €	703 695.09 €
Réductions de titres	0.00 €	25 322.00 €	25 322.00 €
Recettes nettes	87 064.13 €	591 308.96 €	678 373.09 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	719 949.47 €	911 347.89 €	1 631 297.36 €
Mandats émis	227 995.73 €	392 915.50 €	620 911.23 €
Annulations de mandats	0.00 €	5 111.41 €	5 111.41 €
Dépenses nettes	227 995.73 €	387 804.09 €	615 799.82 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		203 504.87 €	62 573.27 €
Déficit	140 931.60 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion de l'année 2017, par 13 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 15 février 2018

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

